



**RÉGION ACADEMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**GROUPE DE TRAVAIL, ISSU DES CSA SA,
TENU EN SIMULTANÉ DANS LES TROIS ACADEMIES
vendredi 6 juin 2025**

Transformation du SIASI en DRASI

Sommaire

1. Contexte et bilan du SIASI

2. Pourquoi une DRASI ?

3. Échanges

1. Contexte et bilan du SIASI

Un service interacadémique dont la création était prévue par le décret n°2019-1200 du 20 novembre 2019 (art 222-36-4 du code de l'éducation), créé au 1^{er} janvier 2022 sous l'autorité du recteur de l'académie de Grenoble

Éléments de contexte

3 académies Clermont-Ferrand / Grenoble / Lyon : 260 agents

- ✓ Pas de proximité entre les sites principaux
- ✓ 15 sites (3 rectorats / 12 DSDEN)
- ✓ des sites de tailles différentes



Création d'un SIASI au 1^{er} janvier 2022

- ✓ Implantation siège à Grenoble
- ✓ Finalisation du recrutement du chef de service effectif au 01/03/2023
- ✓ Sous l'autorité hiérarchique du chef de SIA SI à Grenoble et fonctionnelle de chaque SG d'académie et du SGRA

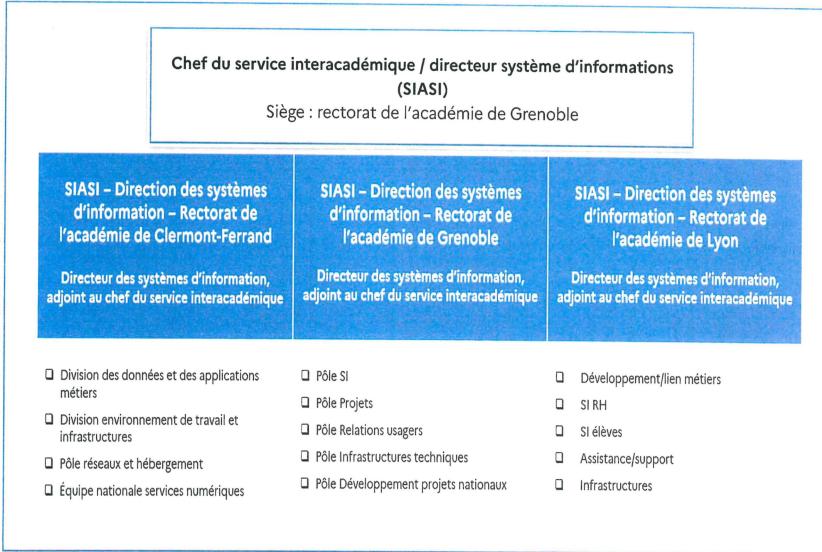
Des DSIs aux cultures et aux organisations différentes

- ✓ 2 sites avec des missions nationales : Clermont-Ferrand (2 équipes nationales) et Grenoble (1 équipe nationale à la création / 2 équipes en 2025) : 50 agents hors prestataires
- ✓ Nombre d'emplois et organigrammes différents : 260 agents sur la région académique, soit un des plus importants service en région académique
- ✓ Quel ADN de chaque DSIs ?
 - **Lyon** : une DSIs historiquement moins importante en nombre d'agents que dans les autres académies, qui rend malgré tout le service. Des outils locaux mis en visibilité.
 - **Clermont-Ferrand** : un service de taille importante au sein du rectorat dont 50% des effectifs sont des équipes nationales. Liens de proximité avec les métiers. Service rendu de qualité et reconnu.
 - **Grenoble** : hors équipe nationale, un des services les plus importants en volume d'agents après la DEC ; liens de proximité avec les métiers ; culture de l'indicateur.

Évolution des organigrammes

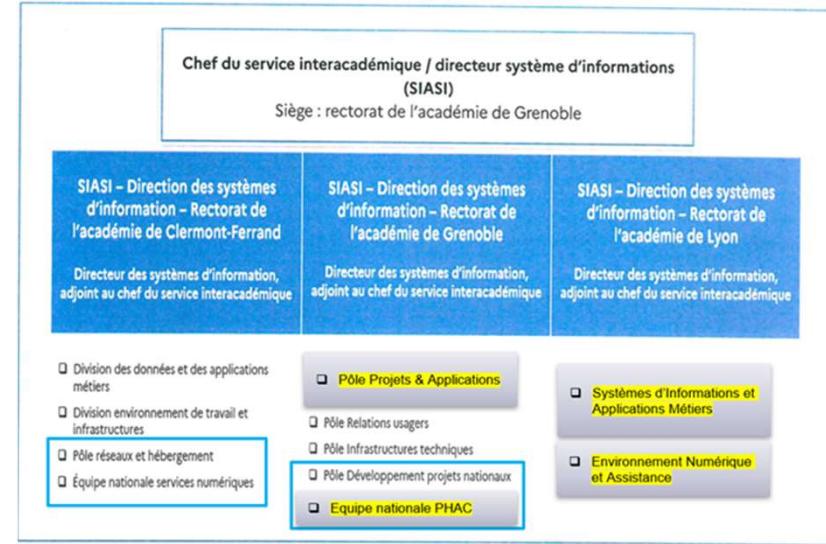
Situation au 10/06/2022

ANNEXE 1 : macro-organigramme du SIASI



Situation à compter du 1^{er} /03/2024

ANNEXE 1 : macro-organigramme du SIASI



BILAN SIASI AURA – Mai 2025

Acculturation et maturation des équipes pour travailler ensemble

- ✓ La formation progressive de collectifs de travail ;
- ✓ Des réalisations menées au niveau régional ont permis de faire progresser la maturité sur le besoin de la MOA fédérée des métiers ;
- ✓ Des projets commun : PACTE 1D, OPTIMAREM, OURANOS, SOLIMP, ETNA...;
- ✓ Structuration progressive d'un cadre de gestion et travaux RH pour attirer et fidéliser : IFSE, recrutement ;
- ✓ Mutualisation de ressources budgétaires et financières ;
- ✓ Forces : équipes matures, réseau GT actif, extension des équipes nationales



RÉGION ACADEMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

2. Pourquoi une DRASI ?

Renforcer les compétences numériques de l'État et de consolider des synergies au bénéfice des services académiques et départementaux

- Des contraintes législatives et réglementaires croissantes avec le renforcement des obligations en matière de cybersécurité et de protection des données ;
- Une gestion des SI de plus en plus technique et complexe ;
- Un accroissement des projets nationaux ;
- Une nécessaire sécurisation des infrastructures ;
- Une exigence accrue des usagers sur le développement d'outils numériques performants et collaboratifs
- L'émergence de l'IA tant au service de la réussite éducative que de l'amélioration de l'offre de service auprès des personnels et des usagers ;
- Des contraintes économiques et budgétaires de plus en plus prégnantes qui pèsent sur nos capacités d'investissement ;
- La difficulté d'attirer et fidéliser les talents dans les fonctions numériques dans un secteur concurrentiel.

La nécessité de répondre à de nouvelles exigences

- une **dynamique nationale** de transformation et de modernisation des systèmes d'information dans les régions académiques ;
- Pour cela, la direction de l'encadrement a annoncé la **création d'emplois fonctionnels de Directeur Régional Académique des Systèmes d'Information (DRASI)** dans toutes les régions académiques.

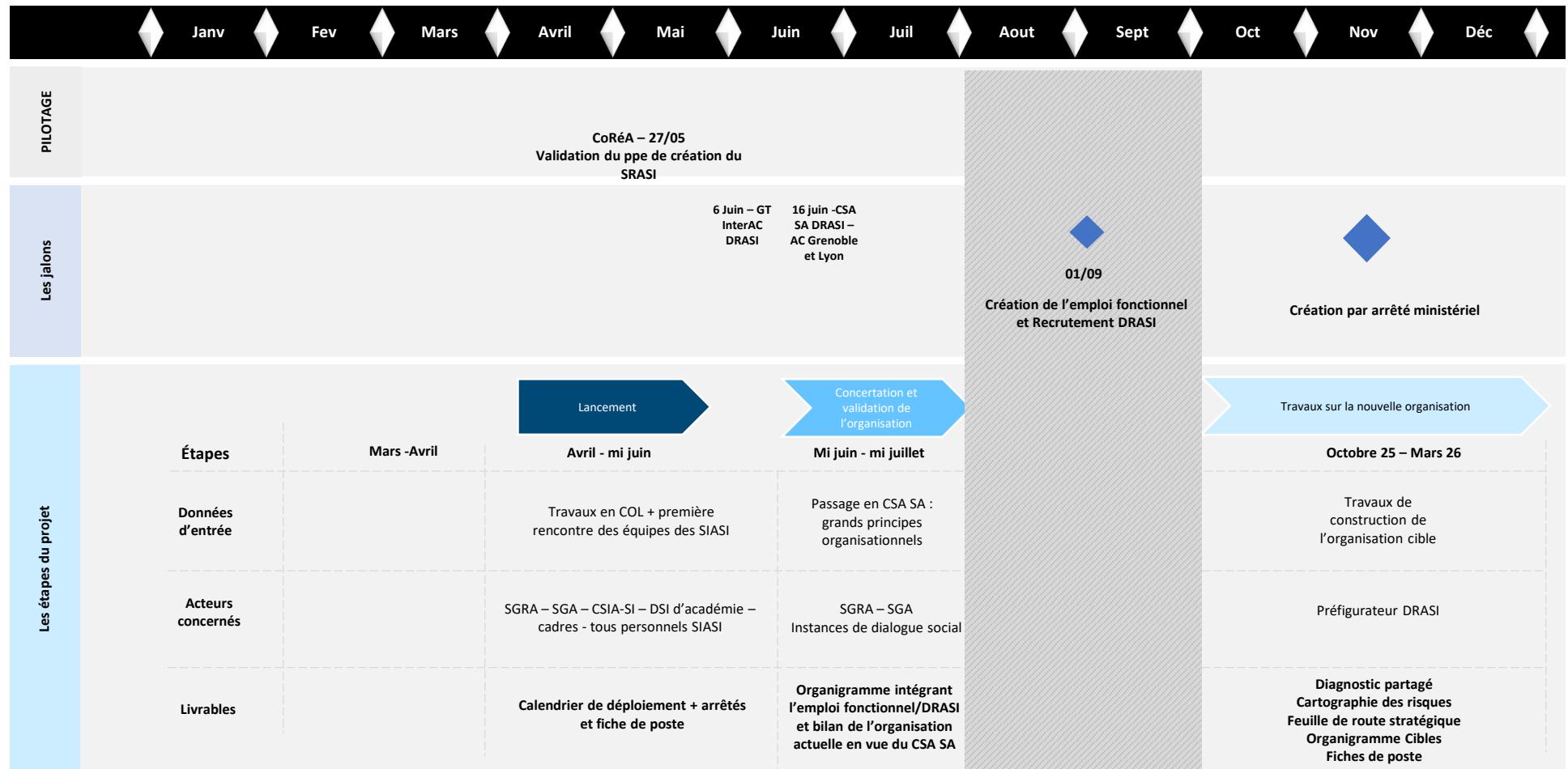
Ce déploiement est conditionné à la mise en place des services régionaux académiques SI (DRASI) dans les quatre régions académiques qui n'en disposent pas encore, dont la région académique Auvergne-Rhône-Alpes

La création d'une DRASI, SRA en région académique Auvergne-Rhône-Alpes

- Fondement juridique : l'**article 222-24-6 du code de l'éducation** :
 - ❖ **Le recteur de région académique peut proposer la création** d'un SRA pour des questions autres que celles relavant de ses attributions,
 - ❖ Il prend l'avis du CoRéA,
 - ❖ Le SRA est créé par arrêté ministériel fixant les attributions du service ; le recteur de région académique exerce alors les compétences dévolues aux recteurs d'académie,
 - ❖ Un arrêté du recteur de région académique désigne le responsable du service régional académique,
- La DRASI : **un service régional académique (SRA) sous l'autorité de la rectrice de région académique, dirigé par un adjoint à la secrétaire générale de région académique, piloté par la SGRA**

Le rôle stratégique des SI est reconnu et valorisé comme contributeur majeur à la réussite de l'organisation Éducation nationale et des politiques publiques qu'elle porte

Le Calendrier du projet



3. Échanges